YERRES

*Police Municipale*
*N° tél. : 01.69.49.77.66*
*N/Réf. : NDA/GB/ef*

**ARRÊTE N° 2000/104**
**(Série A)**

OBJET : ARRÊTE MUNICIPAL PROVISOIRE REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DES VEHICULES RUE MARC SANGNIER.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code des Collectivités Territoriales, articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-3, L.2213-4, L.2213-5 et L.2213-6,
VU le Code de la route, article R.225,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la circulation et à la signalisation routière,
VU l'arrêté du 13 novembre 1998, modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation routière,

**CONSIDÉRANT** la soirée "cinéma en plein air" qui doit se dérouler devant le CEC, le **Vendredi 30 Juin 2000**

**Il CONVIENT** d'assurer la sécurité des organisateurs et du public.

REÇU LE
21. JUIN 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'EVRY

**ARRÊTE**

Article 1 : La circulation des véhicules sera interdite, sauf véhicules de sécurité, le 30 Juin 2000 de 20 H.00 au 1er Juillet 2000 à 01 H.00 rue Marc Sangnier dans sa partie comprise entre la rue de l'Abbé Moreau et la rue Pierre Loti.

Article 2 : Le stationnement sera interdit et considéré comme gênant (art : R.37/1 du Code de la Route) le 30 Juin 2000, de 08 H.00 au 1er Juillet 2000 à 01 H.00, sur la rue Marc Sangnier dans sa partie comprise entre le 2 de ladite rue et le pont du 18 Juin 1940.

Article 3 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires prévus au Code de la Route, posés par les Services Techniques de la ville.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux Lois en vigueur.

Article 5 : Monsieur. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 15 Juin 2000.

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE